

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS 2025
Délibération n° DE_2025_009

Le 03 mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie et TURC Jack.

Absents excusés : SIMOND Bruno (pouvoir à DESSUS Jean-François), VANDERNOOT Noémie (pouvoir à ARNEPHY Delphine)

Secrétaire : ARNEPHY Delphine

OBJET : Convention de mise à disposition d'équipements avec l'USB Tennis

Mme BRUN, 4^e adjointe, présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition des équipements de tennis entre la commune de Bourdeaux et l'association USB Tennis.

La convention a été mise à jour à la demande de l'association. L'association est peu active du fait de l'absence de moniteurs pour donner des leçons de tennis.

Suivant cette mise à jour ;

La mise à disposition de l'association est restreinte à un seul court de tennis.

L'équipement est mis à disposition du Club, sans redevance.

En contrepartie, en cas de dissolution du Club, les actifs financiers seront transférés à la commune et seront fléchés pour le développement des activités sportives à Bourdeaux, associations sportives, infrastructures....

La convention est plus précise en ce qui concerne l'entretien et la maintenance de l'équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée avec l'USB Tennis.

DIT que cette convention annule et remplace les précédentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
T. DIDIER

